

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 septembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13
(Urgence sanitaire)

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 28

OBJET

Affaire n° 2021-100

CONSTITUTION D'UNE
PROVISION
PARTICIPATION DE LA VILLE
BILAN DE CLOTURE OPERATION
RHI RIVIERE DES GALETS
VILLAGE

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 31
août 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le :

20 SEPT 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
sept septembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages,
Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla
Trécasce, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
(par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint (par Mme Jasmine Béton 3^{ème}
adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-
Paul Babef), M. Franck Jacques Antoine (par M. Olivier
Hoarau Maire), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Zakaria Ali),
M. Alain Iafar (par Mme Sophie Tsiavia), M. Jean-Claude
Adois (par M. Didier Amachalla), M. Patrice Payet (par M.
Henry Hippolyte). Mme Véronique Bassonville (par Mme
Aurélie Testan).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17 h 17 (affaire n°2021-101), M. Zakaria Ali à
17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Sophie Tsiavia à
17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Barbara Saminadin à
17 h 22 (affaire n° 2021-102).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n°2021-100

**CONSTITUTION D'UNE PROVISION
PARTICIPATION DE LA VILLE
BILAN DE CLOTURE OPERATION RHI RIVIERE DES GALETS VILLAGE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2003/019 du 27 février 2003 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la Convention Publique d'Aménagement RHI «Rivière des Galets» ;

Vu la Convention Publique d'Aménagement signée le 11 mars 2003 entre la Ville et la SEDRE et reçue en Préfecture le 28 mars suivant ;

Vu la délibération n°2017/018 du 07 mars 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2015 ;

Vu la délibération n°2017/146 du 05 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal a constaté le défaut de présentation, dans les temps impartis, du Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2016 ;

Vu les délibérations n°2018/043 du 03/04/2018, n°2018/186 du 11/12/2018, n°2019/153 du 17/12/2019, n°2021/011 du 19/01/2021 par lesquelles le Conseil municipal a acté la non approbation respectivement des CRAC 2016, 2017, 2018 et de clôture remis par la SEDRE ;

Vu le courrier du 17 décembre 2020 par lequel la SEDRE met en demeure la Commune de Le Port de procéder au règlement de l'appel de fonds sollicité au titre du bilan de clôture de la RHI « Rivière des Galets Village» ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux - Environnement » réunie le 19 août 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du 7 septembre 2021 ;

Considérant l'ouverture par la SEDRE d'un contentieux en première instance contre la collectivité qui rend nécessaire la constitution d'une provision pour litiges et risques contentieux à hauteur du risque évalué par la Ville à 800 000 € ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le 20/09/2021

ID : 974-219740073-20210907-DL_2021_100-DE

Article 1 : d'autoriser la constitution d'une provision de 800 000 € opposant la Collectivité à la SEDRE au sujet de la participation de la commune au bilan de clôture de l'opération RHI « Rivière des Galets Village » ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Hoarau', is written over a circular official stamp.



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le 20/09/2021

SLOW

ID : 974-219740073-20210907-DL_2021_100-DE